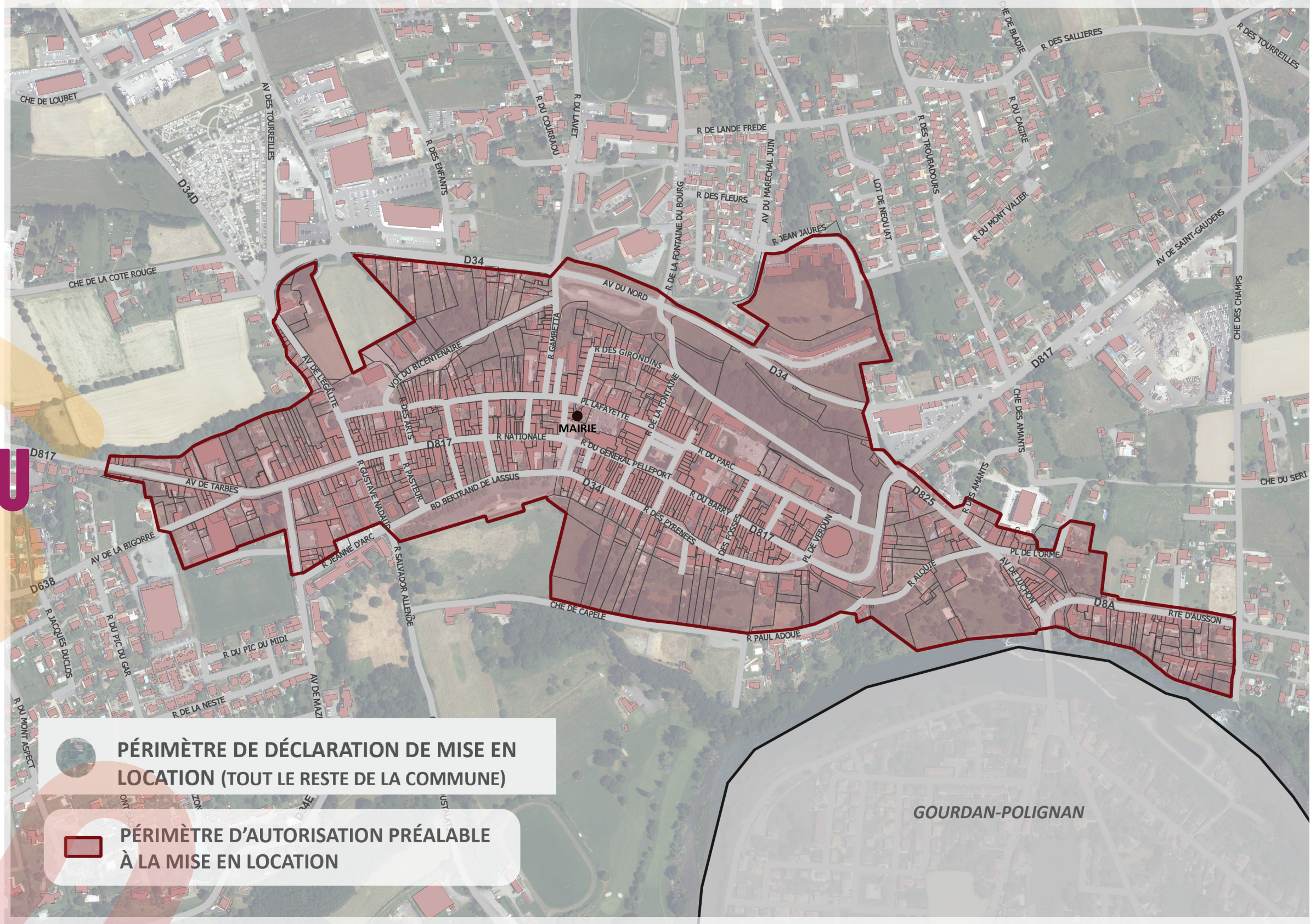


MONTRÉJEAU

Rues et adresses concernées par le régime d'autorisation préalable à la mise en location

- Rue Bertrand Larade
- Rue Saint-Barthélemy
- Rue Gambetta
- Impasse de l'école
- Rue des Girondins
- Rue de la Fontaine
- Impasse du Parc
- Rue du Parc
- Rue des Arts
- Rue Lamartine
- Impasse Dominique Lacombe
- Rue Pascal
- Rue Mederic Rue Ebelot
- Rue des Augustins
- Rue de la Commune de Paris
- Impasse du canard
- Rue Pasteur
- Rue du Matelot
- Rue du Général Barthier
- Rue Carnot
- Rue Saint-Jean
- Rue des fossés
- Boulevard Bertrand de Lassus
- Rue des Pyrénées



- Avenue de Saint-Gaudens
- Chemin des Pelerins
- Avenue du Nord
- Rue de l'égalité
- Rue Nationale
- Rue du Général Pelleport
- Rue du Barry
- Rue Gustave Nadaud
- Avenue de la Bigorre
- Avenue de Mazères
- Rue Jeanne d'Arc
- Rue Paul Adoue

- Rue Alquié
- Chemin de Capelé
- Avenue de Luchon
- Rue des deux ponts
- Route d'Ausson
- Rue du vieux moulin
- Impasse de l'église
- Rue Sartor
- Rue de Amants
- Rue Jean Jaurès
- Place de l'Orme
- Rue Mercadiou

- Place Valentin Abeille
- Place de Verdun
- Place Lafayette
- Place Bertrand Larade
- Place de la gravette

Le reste de la commune est concerné par le régime de la déclaration de mise en location